

# ACTIVITÉS SPORTIVES



## COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Jeudi 04 Mai 2023

**Présents** : M. Jean-Paul LASSAGNE (Président), MM. Jean LECELLIER, José LOPEZ.

**Excusé (s)** : MM. Michel CORBIERE, Benjamin STORCK

### CDTIS à Mairie

Relance pour travaux stade Estienne de **CADENET**


### CDTIS à CRTIS

Classement stade municipal de **LAGNES**

Classement éclairages de Forest 2 de **ST DIDIER** et Clapier d'**ORANGE**

 [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

[grandvaucluse.fff.fr](http://grandvaucluse.fff.fr)